



ARSAT
س ت ق ب ت

AUTORITÉ DE REGULATION DU SECTEUR PETROLIER AVAL DU TCHAD

Siège Social : N'Djaména - BP. : 2695 - Tél. : +235 22 71 87 76

DIRECTION GENERALE

=====

DEPARTEMENT TECHNIQUE *BY*

=====

SERVICE DES INSPECTIONS *F*
ET CONTROLES

N° *268*/ARSAT/DG/DT/SIC/2026

N'Djaména, le *17* FEV 2026

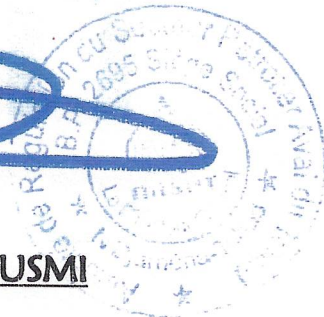
**Avis sur la demande d'agrément pour la distribution
de l'ensemble des produits pétroliers de la Société
IY-TOLNGA SARL**

Au vu des documents présentés et les éléments relevés dans le procès-verbal N°011/ARSAT/DG/DT/CCEDDA/2026 (demande timbrée, attestation d'immatriculation au registre du commerce et crédit mobilier : TD-NDJ-01-2024-B13-00767, NIF : 9052978 G et Bordereau de la situation Fiscale, Statuts de la société, Attestation de non faillite et de non liquidation judiciaire, Programme d'investissement, caution bancaire de 150 000 000 francs BSIC Réf : CB008/26, Capacité financière BSIC N/réf : ACF 005/26, police d'assurance STAR N°100-3410000621 et Reçu des frais d'étude de dossier N°0000292) et au vu de l'Arrêté N°009/PR/PM/MPMG/SG/DGH/DRSD/2025 du 24 janvier 2025 portant désignation d'un (1) marketer à titre provisoire pour la distribution de l'ensemble des produits pétroliers à la **Société IY-TOLNGA SARL**, l'ARSAT donne un avis favorable à la délivrance de «l'agrément pour la distribution de l'ensemble des produits pétroliers» à la **Société IY-TOLNGA SARL**.

Tel est l'avis de l'ARSAT relatif à la demande d'agrément pour la distribution de l'ensemble des produits pétroliers sollicité par la **Société IY-TOLNGA SARL**.

Le Directeur Général

HASSAN ADOUM YOUNOUSMI



PJ : Tableau récapitulatif

DIRECTION GENERALE

=====

DEPARTEMENT TECHNIQUE

=====

COMITE CHARGE D'ETUDIER LES
DOSSIERS DEMANDE D'AGREMENT

Procès-verbal N° 011 /ARSAT/DG/DT/CCEDDA/2026
Relatif à l'étude du dossier de demande
d'agrément pour la distribution de l'ensemble des produits
pétroliers de la Société IY-TOLNGA SARL

L'an deux mille vingt-six, et le 16 février, il s'est tenu, dans les locaux de l'Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT), une séance d'étude du dossier de demande d'agrément pour la distribution de l'ensemble des produits pétroliers de la **Société IY-TOLNGA SARL** dirigée par le Rapporteur du Comité **Abakar Tahir Tchai**.

Après étude et examen des pièces constituant le dossier, il a été jugé au complet. Les pièces susmentionnées sont indiquées dans le tableau suivant :

N°	Pièce étudiée	Numéro	Etat de la pièce	Avis
1	Demande timbrée		Bien présentée	Ok
2	Attestation d'immatriculation au registre du commerce et crédit mobilier	TD-NDJ-01-2024-B13-00767	Valide	Ok
3	Attestation d'imposition	NIF : 9052978 G	Valide	Ok
4	Copie conforme des statuts		Bien présentée	OK
5	Attestation de non faillite et non liquidation judiciaire		Valide	OK
6	Programme d'investissement		Détaillé	OK
7	Caution bancaire	BSIC Ref: CB008/26	Conforme	OK
8	Capacité financière	BSIC N/réf : ACF005/26	Suffisante	OK
9	Police d'assurance	STAR N°100-3410000621	Suffisante	OK
10	Reçu de versement de frais d'étude de dossier	0000292	Conforme	OK

Au regard de ce qui précède et au vu de l'arrêté N°009/PR/PM/MPMG/SG/DGH/DRSD/2025 du 24 janvier 2025 portant désignation d'un marketer à titre provisoire pour la distribution de l'ensemble